

LA BIODIVERSITÉ : RELEVER LE DÉFI SOCIÉTAL

Longtemps, la biodiversité ou diversité biologique a été présentée comme la préservation d'espèces emblématiques menacées de disparition. En fait, la biodiversité recouvre la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, tous en interaction. Cet ensemble d'êtres vivants, dont les humains font partie, constitue la biosphère.

La biodiversité, aujourd'hui reconnue comme essentielle au développement humain, a subi des atteintes dont le rythme n'a fait que s'accroître. De nombreuses études montrent que réduire la quantité et la diversité du vivant, dont nous faisons partie, réduit ses capacités d'adaptation et d'évolution, et remet en cause les services rendus par la biodiversité, indispensables aux sociétés humaines.

Protéger la biodiversité répond donc à une urgence écologique, économique et sociale. L'humanité dans son ensemble, et chaque pays isolément, doit se montrer à la hauteur de cet enjeu sociétal, en reconsidérant ses rapports avec le vivant et en promouvant un autre développement économique et social.

Pour le CESE, l'objectif aujourd'hui doit être celui d'une croissance développant et encourageant des solutions qui contribuent à une production compétitive et efficace, incluant des exigences sociales fortes tout en ayant un impact positif sur l'environnement. La biodiversité est à la fois source de profits et de coûts, d'où l'importance cruciale d'une réflexion sur son intégration aux stratégies d'entreprises. Le CESE, dans un suivi de cet avis, explorera les solutions nécessaires pour atteindre cet objectif.

En octobre 2010 à Nagoya, lors de la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, a été adopté un ensemble de textes ambitieux dont un plan stratégique accompagné d'objectifs précis. Repris par la stratégie de l'Union européenne en cours d'adoption, ils ont aussi été intégrés par le Comité multi-acteurs d'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). La stratégie 2011-2020, telle que présentée le 19 mai 2011, n'apporte pas suffisamment de garanties pour l'intégration des objectifs dans l'ensemble des politiques publiques ainsi que sur les moyens qui lui seront affectés.

Saisi par le Premier ministre dans un contexte international et national marqué par l'engagement de la France à Nagoya et par l'adoption de la SNB, le CESE formule ses recommandations en insistant sur le rôle et l'implication des différents types d'acteurs comme facteurs clés de réussite.

Dans la présentation qui suit, les onze recommandations thématiques de l'avis sont regroupées en trois grandes orientations, en référence à ce contexte et à cette préoccupation.

Préserver et restaurer de la biodiversité constitue un enjeu sociétal.

Il s'agit de reconsidérer notre rapport avec le vivant et d'assurer un autre développement économique et social pour l'humanité.

La compréhension de l'enjeu est donc essentielle.



Marc BLANC

Profession : Secrétaire fédéral - Fédération chimie énergie CFDT
Conseiller du groupe CFDT
Membre de la section : Environnement
Économie et finances

Contact section : env@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 27 - www.lecese.fr

Contact rapporteur : Marc Blanc : 06 14 20 21 55 - marc.blanc@fce.cfdt.fr
marc.blanc@lecese.fr

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE

- Adhérer au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA) et le mettre en œuvre
- Contribuer activement à la recherche de financements innovants, optimiser les moyens existants et affecter des moyens au niveau international et européen
- Finaliser et consolider la mise en place de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Les conséquences économiques de la dégradation de la biodiversité ont été évaluées dans une fourchette située entre

**1 350 et 3 500
milliards d'euros
par an**

source : rapport sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, 2010

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX AUTORITÉS PUBLIQUES FRANÇAISES

- Accroître la mobilisation du gouvernement dans son ensemble et les contributions exemplaires de l'État
- Accroître la mobilisation des collectivités territoriales et la cohérence des actions
- Accroître les efforts en faveur de la recherche
- Accroître les efforts en faveur de l'éducation et de la formation
- Reconnaître et valoriser la richesse en biodiversité des Outre-mer

60 %

des services fournis par les écosystèmes sont dégradés ou utilisés de manière non durable

75 %

des stocks halieutiques sont surexploités ou significativement réduits

75 %

de la diversité génétique des cultures agricoles ont été perdus dans le monde depuis 1990

source : Commission européenne

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA MOBILISATION DES ACTEURS

- Soutenir et développer la mobilisation des citoyens et des organisations à but non lucratif
- Accroître la mobilisation des acteurs économiques
- Améliorer et élargir la gouvernance